Commission nationale de la certification professionnelle

Certificat restreint d'opérateur

CATEGORIE: A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la

certification:

Spécifique : • Transport et logistique - Personnel navigant

du transport maritime et fluvial

Code(s) NAF: —

Code(s) NSF: 311u

Code(s) ROME: (A1406), N3101

Formacode: -

Date de création de la certification : 15/07/1999

Mots clés : (SECURITE), (RADIOCOMMUNICATIONS), (NAVIRE),

NAVIGATION MARITIME

Identification

Identifiant: **742**

Version du : 21/05/2015

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 15 juillet 1999 relatif aux prérogatives ainsi qu'aux conditions de délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions relatives aux radiocommunications dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E9C7-F02925A0C11EDF420C5E-3C2BFC10.tpdjo05v_1?cidTexte=LEGITEXT000-005628421

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Pouvoir utiliser les équipements de radiocommunications à bord d'un navire exploité dans le cadre du SMDSM dans la zone océanique A1

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Brevet de capitaine 200
- Brevet de capitaine 200 voile
- Certificat de capacité
- Brevet de capitaine 200 pêche

Descriptif général des compétences constituant la certification

Pouvoir utiliser les équipements de radiocommunications à bord d'un navire exploité dans le cadre du SMDSM dans la zone océanique A1

Public visé par la certification

- MARIN AU COMMERCE
- MARIN A LA PLAISANCE
- MARIN A LA PECHE

Commission nationale de la certification professionnelle

Modalités générales

Certification délivrée par le Préfet après avis d'une commission locale

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

- aptitude médicale à la navigation
- être âgé de 18 ans au moins

Compétences évaluées

- connaissance des caractéristiques de base du service mobile maritime, du service mobile maritime par satellite, des équipements d'une station de navire SMDSM et des procédures d'exploitation,
- connaissance des procédures de correspondance publique et des principes de tarification (série de questions simples sur l'ensemble du programme),
- connaissance des phrases normalisées OMI fondamentales ayant trait à la détresse, l'urgence et la sécurité,
- connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM,
- aptitude à configurer et à manipuler les équipements (ou les simulateurs) suivants (émetteur-récepteur VHF avec appel sélectif numérique, récepteur NAVTEX ou Safety Net d'INMARSAT (zone A 1 sans NAVTEX), radiobalises de localisation des sinistres (RLS), répondeur radar, émetteur-récepteur VHF portatif).

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Temporaire

5 ans (revalidable)

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Peut-être limité à une utilisation pour une navigation nationale en zone A1 pour les candidats ayant été dispensés de l'épreuve d'anglais maritime

Durée de validité des composantes acquises :

5 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Aucune

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat restreint d'opérateur

Centre(s) de passage/certification

 http://www.developpement-durable.gouv.fr/Ecoles-lyceeset-centres-de.html

Commission nationale de la certification professionnelle

Plus d'informations

Statistiques

1655 certificats délivrés en 2014

Autres sources d'information